



Nouvelle tâche non contractuel

Par antoine1212

Bonjour,

Je suis animateur periscolaire, depuis peu, le maire demande à ma boite que les animateurs fassent la circulation routière le matin pour faire passer les enfants et les parents devant l'école, avec à disposition un panneau stop, gilet jaune. Je refuse car ce n'est pas mon poste, ce n'est pas spécifié dans mon contrat, ce poste appartient à la base à la police municipale. Surtout qu'après m'être renseigné, la responsabilité civile est engagé en cas d'accident.

Suis-je dans mon droit ?

Merci